

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du 14 septembre 2016 à 18h00
à la Mairie de Barbazan

Présents : Mmes STRADERE Michèle Maire, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard SIBRA Gérard, SALES André.

Absent-excuse : Mr VALLE Antony.

Madame STRADERE, Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1 – Rentrée scolaire –

La rentrée scolaire a eu lieu le Jeudi 2 septembre 2016.

87 enfants sont répartis sur le R.P.I dont 30 élèves de Barbazan. L'école de Barbazan compte 24 enfants avec l'arrivée prochaine d'un nouvel élève. Celle de Labroquère : 38 et celle de Saint-Bertrand : 25.

Le Plan vigipirate nécessite quelques aménagements.

2 – Finances -

Des décisions modificatives sont nécessaires pour régulariser des dépenses qui viennent s'ajouter au budget.

Vote à l'unanimité.

3 – Locations -

Pizzeria des Thermes : Plusieurs demandes pour transformation de la pizzeria en restaurant sont arrivées en mairie.

Maison de la Prade : Après la reprise du bâtiment à la Communauté de Communes, la location à un psychologue et professeur de yoga est envisagée à compter du 1^{er} octobre 2016 pour un loyer de 250 € par mois la première année, révisable à la date d'anniversaire. Eau, électricité, téléphone à la charge du locataire.

Vote à l'unanimité.

4 –Urbanisme –

Projet vente terrain communal : Rencontre avec un jeune couple intéressé pour acheter une partie du terrain situé Avenue de Pradaoux. La partie basse reçoit les eaux du pluvial du haut de Barbazan. Les travaux s'avèrent onéreux pour enterrer ce pluvial. En conséquence seule la partie haute du terrain sera mise en vente.

Vote à l'unanimité.

Terrain non entretenu : Une recherche des propriétaires est effectuée par un notaire. Une demande de nettoyage de ce terrain sera effectuée lorsque tous les propriétaires seront connus.

5 –Kiosque Buvette : nomination d'un expert pour évaluation des dégâts –

Le toit du kiosque buvette est très dégradé. Une lettre recommandée a été adressée à l'Entreprise Construction St-Eloi pour refaire le toit dans le cadre de la décennale. Le dossier est confié à Mr ELETA Expert en bâtiments.

Vote à l'unanimité.

6-Bois de Cassagnou :

Une révision du contrat est nécessaire avant la fin de l'année pour réévaluer un minimum de coupe de bois, le prix à la tonne, la remise en état du terrain.

7 – Questions diverses

Remerciements des familles CAPDEVILLE-MAURETTE et DENIS (ancien conseiller municipal) pour l'envoi de fleurs lors du décès de leur proche.

Un professeur d'université de Toulouse viendra le 6 octobre à Barbazan avec ses étudiants en Master 1 « Géographie des Changements Environnementaux et Paysagers » pour l'histoire de la commune, du canton, des Thermes, du Lac et de la Tourbière.

Une réflexion pour le choix d'un emplacement d'une aire de jeux pour enfants.

Sécurité mairie, école : Lors de la dernière visite un avis défavorable a été émis. Plusieurs travaux sont à effectuer. Les attestations de levée de réserves seront envoyées aux responsables de la commission avant le 10 octobre 2016.

Création association : Une animation autour des Chevaux « LES CRINS NOIRS ». Le siège social se situera à Barbazan. S'engage à organiser une manifestation par an.

Sécurité : Une réunion avec les élus est lancée pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires. De même la Préfecture rappelle régulièrement à la vigilance en matière d'attentats ainsi que lors d'une confrontation à un vol par ruse ou par fausse qualité.

Le container Chemin de Louncarrère devra être enlevé car il est utilisé à mauvais escient. De même sur l'Allées des Thermes il faudra déplacer la benne de déchets verts avant le marché artisanal.

Festivités :

Repas de la Saint-Michel le 24 septembre 2016.

Marché de l'Artisanat et du Terroir le 25 septembre 2016.